

3.

COMMUNICATIONS DU COLLEGE DES BOURGMESTRE ET ECHEVINS

**Les informations sont données par
les membres du collège des bourgmestre
et échevins en la séance même**

**Sont déposés, par ailleurs, à l'inspection des
membres du conseil communal, au bureau
du secrétaire, les documents suivants:**

- **Compte rendu de la réunion du comité du syndicat du TICE du 14 novembre 2019**
- **Compte rendu de la réunion du comité du SIACH du 14 novembre 2019**

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 3 février 2020

Annonce publique et convocation des conseillers: 24 janvier 2020

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

4.1.	Administration générale Titres de recettes	Décision
------	---	-----------------

Le conseil communal,

2019

N°	LIBELLÉ	ARTICLE BUDGÉTAIRE	MONTANT
1	Vente de terrains	1.130.261100.99001	53.200,00 €
2	Vente de vieux matériaux	1.130.263480.99001	6.000,00 €
3	Sinistre tornade: Vente de l'ancien véhicule de service des agents municipaux et remboursement des dommages par la compagnie d'assurance	1.310.263210.19064	8.100,00 €
4	Part Creos dans les frais de mise en souterrain basse tension	1.624.169100.99004	62.310,17 €
5	Subside projet Life Sicona	1.650.161000.18032	11.070,00 €
6	Participation de l'Etat aux frais de salaires du personnel à capacité réduite	2.121.744612.99003	22.083,87 €
7	TVA – octobre 2019	2.121.748391.99001	12.835,44 €
8	TVA – novembre 2019	2.121.748391.99001	18.150,79 €
9	Remboursement par la mutualité des employeurs des indemnités pécuniaires de maladie	2.121.748392.99001	56.119,67 €
10	Remboursement de congés syndicaux, sportifs ou autres par l'Etat	2.121.748393.99001	401,85 €
11	Impôt commercial – avance 4 ^e trimestre	2.170.707120.99001	284.000,00 €
12	Fonds de dotation globale des communes – avance 4 ^e trimestre	2.170.744560.99001	7.025.790,00 €
13	Remboursement par l'Office social des rémunérations et indemnités du personnel mis à sa disposition par la Commune	2.263.744611.99001	671.262,83 €
14	Part de l'Etat dans la formation des apprentis	2.264.744400.99002	1.367,78 €
15	Part de l'Etat dans la formation des apprentis	2.264.744400.99002	2.878,36 €

N°	LIBELLÉ	ARTICLE BUDGÉTAIRE	MONTANT
16	Remboursement de l'Etat des emplois d'insertion pour chômeurs à longue durée	2.264.744400.99003	8.181,54 €
17	Vente de bois	2.412.702200.99001	4.275,00 €
18	Reprise de matériaux recyclables	2.510.706022.99007	88,12 €
19	Reprise de matériaux recyclables	2.510.706022.99007	48,62 €
20	Reprise de matériaux recyclables	2.510.706022.99007	49,83 €
21	Pacte climat – Fonds pour la protection de l'environnement	2.590.744710.99001	175.000,00 €
22	Recettes buvette piscine Rodange – décembre	2.823.705100.99001	374,80 €
23	Recettes automates boissons et nourritures piscine Rodange – novembre	2.823.705100.99002	243,20 €
24	Recettes automates boissons et nourritures piscine Rodange – décembre	2.823.705100.99002	185,40 €
25	Droits d'entrée à la piscine de Pétange – novembre	2.823.706090.99001	316,50 €
26	Droits d'entrée à la piscine de Pétange – décembre	2.823.706090.99001	71,50 €
27	Droits d'entrée à la piscine de Rodange – novembre	2.823.706090.99002	13.991,30 €
28	Droits d'entrée à la piscine de Rodange – décembre	2.823.706090.99002	12.961,50 €
29	Aide financière accordée pour l'organisation d'une exposition nationale à l'occasion du 75 ^e anniversaire de la Libération	2.860.744612.99001	50.000,00 €
	Total		8.501.358,07 €

Considérant qu'en fait, ces titres doivent être soumis à l'approbation du conseil communal alors qu'ils ont pour objet le recouvrement de recettes qui n'ont pas été autorisées par cette autorité ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité a p p r o u v e

les documents en question.

La présente délibération n'est pas sujette à approbation par l'autorité supérieure.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 3 février 2020

Annonce publique et convocation des conseillers: 24 janvier 2020

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

4.2.	Administration générale Nomination de membres au comité de pilotage de l'espace muséologique 9/44	Décision
------	--	-----------------

Le conseil communal,

Revu sa décision du 18 novembre 2019 par laquelle il a procédé à la création du comité de pilotage de l'espace muséologique 9/44 ;

Considérant que suite à un appel de candidatures, lancé du 20 décembre 2019 au 6 janvier 2020, six candidatures ont été recueillies, à savoir :

- Breyer Roland, demeurant à L- 4712 Pétange, rue des Alliés 1
- Daman Viviane, demeurant à L-4735 Pétange, rue Jean-Baptiste Gillardin 10
- Hansel Pia, demeurant à L-4878 Rodange, rue Michel Rodange 55
- Kimmes Raymond demeurant à L-4935 Hautcharage, rue Eugène Mouschand 15
- Klein Roger, demeurant à L-4744 Pétange, Porte Lamadelaine 93
- Kummer Guy, demeurant à L-4783 Pétange, rue Jean Waxweiler 10

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme

Procède au votes conformément aux articles 19/3, 32 et suivants de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, lesquels donnent les résultats suivants:

Membres	OUI	NON
Breyer Roland	17	0
Daman Viviane	17	0
Hansel Pia	17	0
Kimmes Raymond	17	0
Klein Roger	17	0
Kummer Guy	17	0

Par conséquent les six membres susvisés sont nommés au sein du comité de pilotage de l'espace muséologique 9/44.

Ampliation de la présente sera transmise à l'autorité supérieure pour en prendre connaissance et aux membres du comité de pilotage pour leur servir de titre.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 3 février 2020

Annnonce publique et convocation des conseillers: 24 janvier 2020

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

4.3.	Administration générale Création d'une cellule de coordination dénommée « Esch 2022 »	Décision
------	--	-----------------

Le conseil communal,

Entendu le porte-parole du collège échevinal

- proposant de constituer une cellule ayant pour mission la coordination des projets pétangeois destinés à être déployés dans le cadre d' « Esch 2022 – capitale européenne de la Culture »
 - o en évaluant la faisabilité des projets,
 - o en s'échangeant avec les différents porteurs de projets,
 - o en accompagnant les réalisations pratiques au terrain alors que la mise en œuvre des projets incombe aux partenaires retenus ;
- soulignant que cette cellule de coordination est destinée à fonctionner avant tout comme groupe de réflexion et, par conséquent, devra être composée d'experts en la matière ;
- suggérant de nommer, dans une première phase, des citoyens reconnus pour leur engagement et leurs mérites dans le domaine culturel, à savoir MM. Roland Breyer, Laurent Feller, Roger Klein, Alain Krecké, Firmin Martiny et Albert Piron ;
- proposant de confier la mission de coordinateur général à M. Roland Breyer ;
- précisant que ladite cellule pourra à tout moment être complétée par d'autres experts en la matière jusqu'à concurrence de neuf membres au maximum ;
- informant que le secrétariat de ladite cellule est en principe assuré par un membre du service culture et communications ;
- suggérant d'accorder aux membres dudit comité de pilotage des jetons identiques à ceux revenant aux membres des commissions consultatives ;

Vu le règlement d'ordre intérieur du conseil communal du 20 novembre 2017 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

1. A l'unanimité d é c i d e

- 1.1. D'instaurer une nouvelle cellule dénommée « Esch 2022 », composée de neuf membres au maximum.
- 1.2. D'accorder aux membres des jetons de présence identiques à ceux revenant aux membres des commissions consultatives.
- 1.3. D'exclure du bénéfice de cette mesure les membres du personnel communal pour lesquels cette tâche est mise en compte comme temps de travail.

2. P r o c è d e aux votes, des membres, conformément aux articles 19/3, 32 et suivants de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, lesquels donnent les résultats suivants:

Membres	OUI	NON
Breyer Roland	17	0
Feller Laurent	17	0
Klein Roger	17	0
Krecké Alain	16	1
Martiny Firmin	17	0
Piron Albert	16	1

Par conséquent les six personnes susvisées sont nommées membre de la cellule de coordination « Esch 2022 ».

3. P r o c è d e au vote, du coordinateur général, conformément aux articles 19/3, 32 et suivants de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, lequel donne le résultat suivant:

des dix-sept bulletins trouvés dans l'urne, seize portent la mention « oui » et un la mention « non »

En conséquence, M. Roland Breyer est nommé comme coordinateur général de la cellule de coordination « Esch 2022 ».

Prie l'autorité supérieure de bien vouloir donner son aval pour le point 1.

Ampliation de la présente sera transmise à l'autorité supérieure pour en prendre connaissance (points 2 et 3) et aux membres de la cellule de coordination « Esch 2022 » pour leur servir de titre.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 3 février 2020

Annnonce publique et convocation des conseillers: 24 janvier 2020

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

4.4.	Administration générale Démission d'un membre de la commission des loyers	Information
------	--	--------------------

Le conseil communal,

Revu sa décision du 15 décembre 2017, par laquelle M. Frank Schroeder a été nommé membre de la commission des loyers ;

Vu une lettre du 31 décembre 2019, par laquelle M. Frank Schroeder a introduit sa démission comme membre (assesseur suppléant locataire) de la commission des loyers ;

Entendu le porte-parole du collège échevinal proposant en l'occurrence de prendre acte de ladite demande de démission ;

Vu la loi modifiée du 21 septembre 2006 sur le bail à usage d'habitation ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

P r e n d a c t e

de la démission de M. Frank Schroeder comme membre de commission des loyers ;

Par conséquent, la commission des loyers se compose dorénavant comme suit :

Membres effectifs	
Barnabo Nico	Président
Polfer-Koster Eliane	Assesseur – bailleur
Weiler Jean	Assesseur – locataire
Schmit Jerry	secrétaire
Membres suppléants	
Mertzig Romain	Président suppléant
Bouché-Berens Marie-Louise	Assesseur suppléant - bailleur
Poste vacant	Assesseur suppléant - locataire

La présente n'est pas sujette à approbation par l'autorité supérieure.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 3 février 2020

Annnonce publique et convocation des conseillers: 24 janvier 2020

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

4.5.	Administration générale Démission d'un membre de la commission de l'égalité des chances	Information
------	--	--------------------

Le conseil communal,

Revu sa décision du 11 mars 2019, par laquelle Mme Nathalie Goedert a été nommée membre de la commission de l'égalité des chances ;

Vu une lettre du 31 décembre 2019, par laquelle Mme Nathalie Goedert a introduit sa démission comme membre de la commission de l'égalité des chances ;

Entendu le porte-parole du collège échevinal proposant en l'occurrence de prendre acte de ladite demande de démission ;

Vu la section 2 du règlement d'ordre intérieur du conseil communal du 20 novembre 2017 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

P r e n d a c t e

de la démission de Mme Nathalie Goedert comme membre de commission de l'égalité des chances.

Par conséquent, la commission de l'égalité des chances se compose dorénavant comme suit :

Membres		
Agostino Maria	Président	CSV
Da Silva Santos José	Membre	LSAP
Faber-Roos Viviane	Membre	Déi Gréng
Poste vacant	Membre	Piraten
Monteiro Meireles Anabela	Membre	CSV
Pierre-Grethen Marie-Paule	Membre	LSAP
Soares de Macedo David	Membre	CSV
Toth Laszlo	Membre	CSV

La présente n'est pas sujette à approbation par l'autorité supérieure.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 3 février 2020

Annnonce publique et convocation des conseillers: 24 janvier 2020

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

5.	Propriétés Contrats concernant les concessions de sépultures et de columbariums	Décision
----	--	-----------------

Le conseil communal,

Vu les contrats passés avec des particuliers concernant la concession de sépultures et de columbariums aux cimetières de la commune durant le 2^{ème} semestre 2019 ;

Vu la loi du 1^{er} août 1972 portant réglementation de l'inhumation et de l'incinération des dépouilles mortelles ;

Vu le règlement communal modifié du 18 septembre 2014 sur les cimetières ;

Vu le chapitre IV « Cimetières » du règlement-taxé du 25 novembre 2002, tel qu'il a été modifié par la suite ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité **a p p r o u v e**

les contrats énumérés ci-après:

Concessions au columbarium

Date	Concessionnaire	Cimetière	Numéro(s)	Prix
13.09.2019	Recchia Giovanna	Rodange	R-YB-03-02	1500 €

Concessions temporaires de 30 ans servant à la construction d'un caveau

Date	Concessionnaire	Cimetière	Numéro(s)	Prix
27.12.2019	Liso Salvino	Pétange	P-BD-12-06	250 €

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Continuation de la séance du 3 février 2020

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 3 février 2020

Annnonce publique et convocation des conseillers: 24 janvier 2020

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

6.1.	Personnel communal Changement d'un poste de fonctionnaire communal (m/f) du groupe de traitement C1, sous-groupe technique, en un poste de fonctionnaire communal (m/f) du groupe de traitement B1, sous-groupe technique, pour les besoins du service Eau et Canalisation	Décision
------	---	-----------------

Le conseil communal,

Revu sa décision du 16 décembre 2019, par laquelle il a décidé de nommer, par voie externe, un agent interne provisoirement aux fonctions de chargé technique au service de l'aménagement communal ;

Entendu le porte-parole du collège échevinal :

- informant qu'en conséquence de la décision susmentionnée, un poste de fonctionnaire (m/f) du groupe de traitement C1, sous-groupe technique, est devenu vacant au sein du service Eau et Canalisation ;
- rendant attentif que les compétences et connaissances techniques exigées de la part de l'agent attaché à ce poste ne cessent d'augmenter ;
- proposant en l'occurrence de changer, pour les besoins dudit service, le poste en question du groupe de traitement C1, sous-groupe technique, en un poste de fonctionnaire (m/f) du groupe de traitement B1, sous-groupe technique ;

Vu l'avis favorable de la délégation des fonctionnaires et employés communaux du 23 janvier 2020 ;

Vu le règlement grand-ducal modifié du 28 juillet 2017 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires communaux ;

Vu la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité d é c i d e

de changer un poste de fonctionnaire (m/f) du groupe de traitement C1, sous-groupe technique, en un poste de fonctionnaire (m/f) du groupe de traitement B1, sous-groupe technique, pour les besoins du service Eau et Canalisation.

Prie l'autorité supérieure de bien vouloir donner son attache à la présente.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 3 février 2020

Annonce publique et convocation des conseillers: 24 janvier 2020

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

6.2.	Personnel communal Création d'un poste de fonctionnaire communal (m/f) pour les besoins du service des piscines communales	Décision
------	--	----------

Le conseil communal,

Entendu le porte-parole du collège échevinal :

- informant que par décision de la commission des pensions, un fonctionnaire a été déclaré hors d'état de continuer son service à temps plein au service des piscines communales, mais reste capable de reprendre le service sur base d'un service à temps partiel pour raisons de santé à raison de 50% d'une tâche complète après un changement d'affectation sur un poste à adapter selon les capacités résiduelles constatées par le médecin de travail ;
- précisant que compte tenu du changement d'affectation susmentionné, le nombre des postes d'artisan attribués au service des piscines communales est donc réduit d'une unité ;
- proposant, afin de pouvoir garantir le bon fonctionnement du service des piscines communales, de créer un poste de fonctionnaire communal (m/f) à plein temps dans le groupe de traitement D1, sous-groupe à attributions particulières (artisan – instructeur de natation) ;

Vu l'avis favorable de la délégation des fonctionnaires et employés communaux du 23 janvier 2020 ;

Vu le règlement grand-ducal modifié du 28 juillet 2017 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires communaux ;

Vu la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité d é c i d e

1. De créer pour les besoins du service des piscines communales un poste de fonctionnaire communal (m/f) à plein temps dans le groupe de traitement D1, sous-groupe à attributions particulières (artisan – instructeur de natation).
2. De charger le collègue échevinal d'entamer en temps utile la procédure d'engagement du nouveau fonctionnaire (m/f).

Prie l'autorité supérieure de bien vouloir donner son attache à la présente.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 3 février 2020

Annonce publique et convocation des conseillers: 24 janvier 2020

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

7.1.	Ordre public Autorisation pour une action de vente de porte à porte dans la Commune	Décision
------	--	-----------------

Le conseil communal,

Vu une demande de l'association « Fir ee gudden Zweck Gemeng Péiteng ASBL », laquelle sollicite l'autorisation pour faire une action de vente de porte à porte (vente d'œufs de Pâques) dans la Commune de Pétange, pendant la période du 21 mars au 11 avril 2020 ;

Considérant que le bénéfice sera mis au profit du fonds de recherche contre le cancer et la leucémie de l'enfant et de l'adulte ;

Vu la loi du 18 décembre 1873 sur les collectes à domicile ;

Vu également la circulaire ministérielle du 21 juin 1878 sur le même objet ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité d é c i d e

Article 1er.-

La société « Fir ee gudden Zweck Gemeng Péiteng ASBL » est autorisée à procéder à une quête à domicile dans la Commune de Pétange, pendant la période du 21 mars au 11 avril 2020.

Article 2.-

Les quêtesurs s'abstiennent à sonner aux portes des citoyens qui ont affiché « non au colportage ».

Article 3.-

Une expédition de la présente décision sera transmise à

- la société précitée pour lui servir de titre
- la police grand-ducale pour information.

La présente n'est pas sujette à approbation par l'autorité supérieure.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 3 février 2020

Annnonce publique et convocation des conseillers: 24 janvier 2020

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

7.2.	Ordre public Autorisation pour une action de vente de porte à porte dans la localité de Rodange	Décision
------	--	-----------------

Le conseil communal,

Vu une demande de la société « Amicale Nidderréideng ASBL », laquelle sollicite l'autorisation pour faire une quête à domicile dans la localité de Rodange, pendant la période allant du 4 février au 24 février 2019 ;

Considérant que les recettes de cette quête serviront à financer une partie de l'organisation du traditionnel « Grand Feu » qui aura lieu le 1^{er} mars 2020 au lieu-dit « Dänneknippchen » ;

Vu la loi du 18 décembre 1873 sur les collectes à domicile ;

Vu également la circulaire ministérielle du 21 juin 1878 sur le même objet ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité d é c i d e

Article 1er.-

La société « Amicale Nidderréideng ASBL » est autorisée à procéder à une quête à domicile dans la localité de Rodange, pendant la période allant du 4 février au 24 février 2020.

Article 2.-

Les quêtisseurs s'abstiennent à sonner aux portes des citoyens qui ont affiché « non au colportage ».

Article 3.-

Une expédition de la présente décision sera transmise à

- la société précitée pour lui servir de titre
- la police grand-ducale pour information.

La présente n'est pas sujette à approbation par l'autorité supérieure.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 3 février 2020

Annnonce publique et convocation des conseillers: 24 janvier 2020

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre ; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers ; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

	Propriétés	Décision
8.1.	Contrat de bail avec Mme Patricia Munsadi relatif à la location d'un garage dans un logement communal sis à Pétange, rue Prince Jean n° 2	

Le conseil communal,

Vu le contrat de bail du 5 décembre 2019 conclu avec Mme Patricia Munsadi, demeurant à L -4718 Pétange, rue Prince Jean 2, aux termes duquel l'administration communale donne en location à la locataire précitée un garage communal aménagé au sous-sol de l'immeuble sis à Pétange, rue Prince Jean 2, numéro cadastral 563/8400 ;

Considérant que le bail prend effet à partir du 1^{er} février 2020, qu'il est temporaire jusqu'à ce qu'un nouveau locataire sera trouvé pour occuper le logement et le garage, qu'il est dès lors conclu pour la durée d'un mois et qu'il se renouvelle automatiquement de mois en mois, sauf résiliation de part et d'autre moyennant un préavis d'un mois ;

Considérant que le loyer a été fixé à 75,00 euros par mois ;

Vu l'article 106 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité a p p r o u v e

le contrat de bail en question.

La présente n'est pas sujette à approbation par l'autorité supérieure étant donné que le loyer annuel ne dépasse pas la somme de 10.000,00 euros et que la durée ne dépasse pas trois ans.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Continuation de la séance du 3 février 2020

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 3 février 2020

Annonce publique et convocation des conseillers: 24 janvier 2020

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

	Propriétés	Décision
8.2.	Compromis concernant l'acquisition d'un terrain sis à Lamadelaine, lieu-dit « Zweit Heid », de la part de M. Roger Flamion et Mme Hélène Demangeat	

Le conseil communal,

Vu le compromis du 22 novembre 2019, ayant pour objet l'acquisition d'un terrain sis à Lamadelaine, lieu-dit « Zweit Heid », de la part de M. Roger Flamion et Mme Hélène Demangeat ;

Entendu le porte-parole du collège échevinal expliquant qu'il s'agit d'un terrain sis à Lamadelaine, lieu-dit « Zweit Heid », terre labourable, numéro cadastral 1417, avec une contenance de 16,40 ares ;

Considérant que l'acquisition du terrain se fait au prix de 600,00 euros l'are, c'est-à-dire au prix total de 9.840,00 euros et qu'elle est faite dans un but d'utilité publique, c'est-à-dire, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur la protection de la nature et des mesures de compensation imposées aux communes en fonction de l'impact d'éventuels projets locaux sur l'environnement naturel ;

Vu un certificat attestant que ladite acquisition a fait l'objet d'une enquête publique du 20 décembre 2019 au 10 janvier 2020 et qu'aucune réclamation n'a été présentée à son encontre ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité a p p r o u v e

le compromis portant sur l'acquisition du terrain telle que mentionnée ci-dessus.

La présente n'est pas sujette à approbation par l'autorité supérieure.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Continuation de la séance du 3 février 2020

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 3 février 2020

Annnonce publique et convocation des conseillers: 24 janvier 2020

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

8.3.	Propriétés Compromis concernant l'acquisition gratuite d'un terrain sis à Pétange, lieu-dit « Rue des Jardins », de la part de la société Kalista Immo SA	Décision
-------------	--	-----------------

Le conseil communal,

Vu le compromis du 25 octobre 2019, ayant pour objet l'acquisition d'un terrain sis à Pétange, lieu-dit « Rue des Jardins », de la part de la société Kalista Immo SA ;

Entendu le porte-parole du collège échevinal expliquant qu'il s'agit d'un terrain sis à Pétange, lieu-dit « Rue des Jardins », place voirie, devant la Résidence « Péitenger Rous » avec une contenance estimée de 0,20 are (la surface exacte sera fixée par mesurage cadastral) ;

Considérant que l'acquisition du terrain se fait gratuitement et qu'elle est faite dans un but d'utilité publique étant donné qu'il sera intégré dans le domaine de la voirie publique communale ;

Vu un certificat attestant que ladite acquisition a fait l'objet d'une enquête publique du 3 au 20 décembre 2019 et qu'aucune réclamation n'a été présentée à son encontre ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

par quinze voix pour et deux abstentions a p p r o u v e

le compromis portant sur l'acquisition gratuite du terrain telle que mentionnée ci-dessus.

La présente n'est pas sujette à approbation par l'autorité supérieure.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Continuation de la séance du 3 février 2020

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 3 février 2020

Annnonce publique et convocation des conseillers: 24 janvier 2020

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

8.4.	Propriétés Acte concernant l'acquisition d'un terrain sis à Lamadelaine, lieu-dit « Rue des Prés », de la part de M. Fabien Munzlinger et Mme Melanie Thein	Décision
-------------	--	-----------------

Le conseil communal,

Considérant que M. Marc Goergen a quitté la salle pour ce point de l'ordre du jour ;

Vu le compromis du 14 août 2019 approuvé par le conseil communal dans sa séance du 21 octobre 2019 ;

Vu l'acte du 13 janvier 2020, ayant pour objet l'acquisition de la part de M. Fabien Munzlinger et Mme Melanie Thein, d'un terrain sis à Lamadelaine, lieu-dit « Rue des Prés », place, numéro cadastral 1212/4262 avec une contenance de 0,22 are ;

Considérant que l'acquisition du terrain se fait au prix total de 165,00 euros et qu'elle est faite dans un but d'utilité publique étant donné qu'il sera intégré dans le domaine public communal ;

Vu l'article 106 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité a p p r o u v e

l'acte portant sur l'acquisition du terrain telle que mentionnée ci-dessus.

La présente n'est pas sujette à approbation par l'autorité supérieure, étant donné que la valeur est inférieure à 250.000,00 euros.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Continuation de la séance du 3 février 2020

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 3 février 2020

Annnonce publique et convocation des conseillers: 24 janvier 2020

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

	Propriétés	Décision
8.5.	Acte concernant l'acquisition d'un terrain sis à Lamadelaine, lieu-dit « Rue des Prés », de la part de Mmes Marie Andrée Gress, Laure Wolff et Mylène Wolff	

Le conseil communal,

Considérant que M. Marc Goergen a quitté la salle pour ce point de l'ordre du jour;

Vu le compromis du 14 août 2019 approuvé par le conseil communal dans sa séance du 21 octobre 2019 ;

Vu l'acte du 13 janvier 2020, ayant pour objet l'acquisition de la part de Mmes Marie Andrée Gress, Laure Wolff et Mylène Wolff, d'un terrain sis à Lamadelaine, lieu-dit « Rue des Prés », place voirie, numéro cadastral 849/4346 (partie de l'ancien numéro 849/2936) avec une contenance de 0,09 are ;

Considérant que l'acquisition du terrain se fait au prix total de 67,50 euros et qu'elle est faite dans un but d'utilité publique étant donné qu'il sera intégré dans le domaine public communal ;

Vu l'article 106 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité a p p r o u v e

l'acte portant sur l'acquisition du terrain telle que mentionnée ci-dessus.

La présente n'est pas sujette à approbation par l'autorité supérieure, étant donné que la valeur est inférieure à 250.000,00 euros.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Continuation de la séance du 3 février 2020

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 3 février 2020

Annnonce publique et convocation des conseillers: 24 janvier 2020

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

8.6.	Propriétés Acte concernant l'acquisition d'un terrain sis à Lamadelaine, lieu-dit « Rue de la Providence », de la part de M. Claude Bour et Mme Ana Paula Carvalho De Oliveira	Décision
-------------	---	-----------------

Le conseil communal,

Considérant que M. Marc Goergen a quitté la salle pour ce point de l'ordre du jour;

Vu le compromis du 14 août 2019 approuvé par le conseil communal dans sa séance du 21 octobre 2019 ;

Vu l'acte du 13 janvier 2020, ayant pour objet l'acquisition de la part de M. Claude Bour et de Mme Ana Paula Carvalho De Oliveira, d'un terrain sis à Lamadelaine, lieu-dit « Rue de la Providence », place voirie, numéro cadastral 838/4306 (partie de l'ancien numéro 838/2877) avec une contenance de 0,23 are ;

Considérant que l'acquisition du terrain se fait au prix total de 172,50 euros et qu'elle est faite dans un but d'utilité publique étant donné qu'il sera intégré dans le domaine public communal ;

Vu l'article 106 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité a p p r o u v e

l'acte portant sur l'acquisition du terrain telle que mentionnée ci-dessus.

La présente n'est pas sujette à approbation par l'autorité supérieure, étant donné que la valeur est inférieure à 250.000,00 euros.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Continuation de la séance du 3 février 2020

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 3 février 2020

Annnonce publique et convocation des conseillers: 24 janvier 2020

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

8.7.	Propriétés Acte concernant l'acquisition d'un terrain sis à Pétange, lieu-dit « In der Laach », de la part de M. Henri Joachim	Décision
------	--	----------

Le conseil communal,

Vu le compromis du 4 octobre 2019 approuvé par le conseil communal dans sa séance du 18 novembre 2019 ;

Vu l'acte du 17 janvier 2020, ayant pour objet l'acquisition de la part de M. Henri Joachim d'un terrain sis à Pétange, lieu-dit « In der Laach », jardin, numéro cadastral 225/2547 avec une contenance de 5,10 ares ;

Considérant que l'acquisition du terrain se fait au prix total de 51.000,00 euros et qu'elle est faite dans un but d'utilité publique dans le cadre de la signature du « Pacte Logement » et de l'initiative de la Commune de développer la construction de maisons unifamiliales en vue de contrebalancer la promotion accrue de nouvelles résidences par le secteur privé ;

Vu l'article 106 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité a p p r o u v e

l'acte portant sur l'acquisition du terrain telle que mentionnée ci-dessus.

La présente n'est pas sujette à approbation par l'autorité supérieure, étant donné que la valeur est inférieure à 250.000,00 euros.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Continuation de la séance du 3 février 2020

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 3 février 2020

Annnonce publique et convocation des conseillers: 24 janvier 2020

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

	Propriétés	Décision
8.8.	Acte concernant l'acquisition de terrains sis à Rodange, lieu-dit « Rue Joseph Philippart », de la part de Mme Catherine Rongveaux	

Le conseil communal,

Revu sa décision du 24 janvier 2011 par laquelle il a approuvé le compromis du 13 octobre 2010 ;

Vu l'acte du 13 janvier 2020, ayant pour objet l'acquisition de terrains sis à Rodange, lieu-dit « Rue Joseph Philippart », à savoir :

- place voirie, numéro cadastral 92/7639 d'une contenance de 1 are ;
- place voirie, numéro cadastral 262/7648 d'une contenance de 0,47 are ;
- place voirie, numéro cadastral 272/7656 d'une contenance de 0,17 are ;
- place voirie, numéro cadastral 278/7658 d'une contenance de 0,07 are ;

Considérant que l'acquisition des terrains se fait au prix total de 1.282,50 euros qu'elle est faite dans un but d'utilité publique dans le cadre du réaménagement de la rue Joseph Philippart à Rodange ;

Vu l'article 106 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité **a p p r o u v e**

l'acte portant sur l'acquisition de terrains telle que mentionnée ci-dessus.

La présente n'est pas sujette à approbation par l'autorité supérieure, étant donné que la valeur est inférieure à 250.000,00 euros.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Continuation de la séance du 3 février 2020

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 3 février 2020

Annnonce publique et convocation des conseillers: 24 janvier 2020

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

	Propriétés	
8.9.	Acte concernant la vente d'un terrain sis à Rodange, lieu-dit « Route de Longwy », à la société Kalista Immo SA	Décision

Le conseil communal,

Vu le compromis du 22 mars 2019 approuvé par le conseil communal dans sa séance du 29 avril 2019 ;

Vu l'acte du 17 janvier 2020, ayant pour objet la vente d'un terrain sis à Rodange, lieu-dit « Route de Longwy », jardin, numéro cadastral 623/3022 avec une contenance de 8,90 ares ;

Considérant que la vente du terrain se fait au prix total de 1.112.500,00 euros ;

Entendu le porte-parole du collège échevinal rappelant que :

- la vente du terrain en question est complémentaire au compromis du 22 mars 2019, adopté en sa séance du 24 avril 2019, relatif à l'acquisition par la Commune de 33 emplacements de parking au sous-sol de l'immeuble résidentiel projeté à Rodange, coin route de Longwy / rue Michel Rodange ;
- cette vente est faite dans un but d'utilité publique afin d'aménager un parking ouvert au public dans l'immeuble susmentionné et, par conséquent, de pouvoir mettre à la disposition des emplacements de stationnement supplémentaires dans ce quartier ;

Vu l'article 106 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

par treize voix pour, deux voix contre et deux abstentions a p p r o u v e

l'acte portant sur la vente du terrain telle que mentionnée ci-dessus.

La présente est sujette à approbation par l'autorité supérieure, étant donné que la valeur est supérieure à 50.000,00 euros.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Continuation de la séance du 3 février 2020

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 3 février 2020

Annnonce publique et convocation des conseillers: 24 janvier 2020

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Goergen Marc, Gira Carlo, Polfer Johny, Scheuer Romain, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers; Braun Mike, secrétaire.
Absent	

9.	Transports et communications Ratification du règlement temporaire d'urgence concernant des travaux de construction d'un immeuble sis à Rodange, route de Longwy n° 25	Décision
----	--	-----------------

Le conseil communal,

Vu le règlement d'urgence arrêté par le collège échevinal le 24 janvier 2020, modifiant temporairement le règlement général de la circulation en vigueur en cet endroit, qui a dû être édicté en raison des travaux de construction d'un immeuble sis à Rodange, route de Longwy n° 25, en vue de garantir la sécurité des usagers de la route ;

Considérant que le collège échevinal est bien en droit d'édicter des règlements en cas d'urgence, pouvoir qui lui est conféré, pour ce qui intéresse plus particulièrement la circulation, par l'article 5 de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation sur toutes les voies publiques, tel que ce texte a été modifié par la suite ;

Considérant encore que ce règlement cesse d'avoir effet s'il n'est pas confirmé par le conseil communal à sa prochaine séance ;

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques, tel qu'il a été modifié dans la suite ;

Vu l'article 29 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

par quinze voix pour et deux abstentions a p p r o u v e

la délibération précitée, aux termes de laquelle le collège des bourgmestre et échevins a édicté, à titre temporaire, des modifications par rapport au règlement de circulation existant.

La présente est transmise pour approbation au Ministre de l'Intérieur et au Ministre de la Mobilité et des Travaux publics.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.